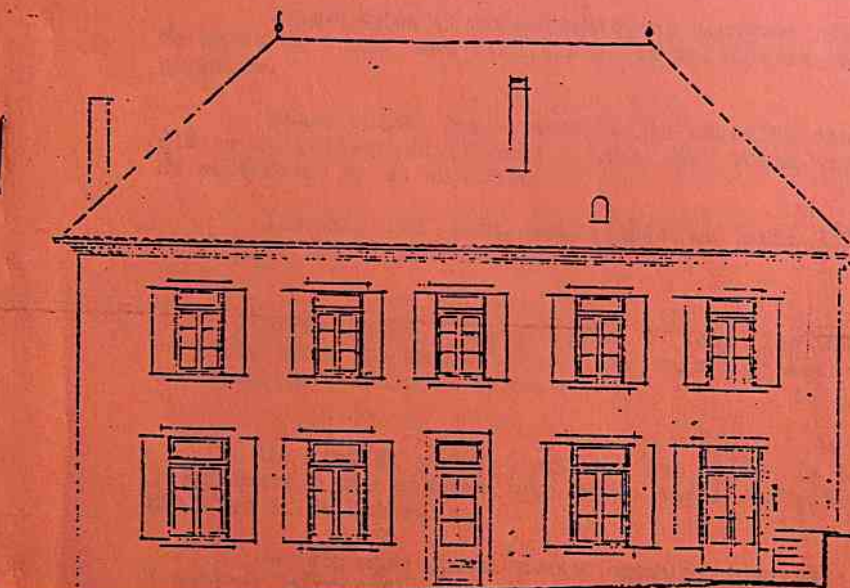


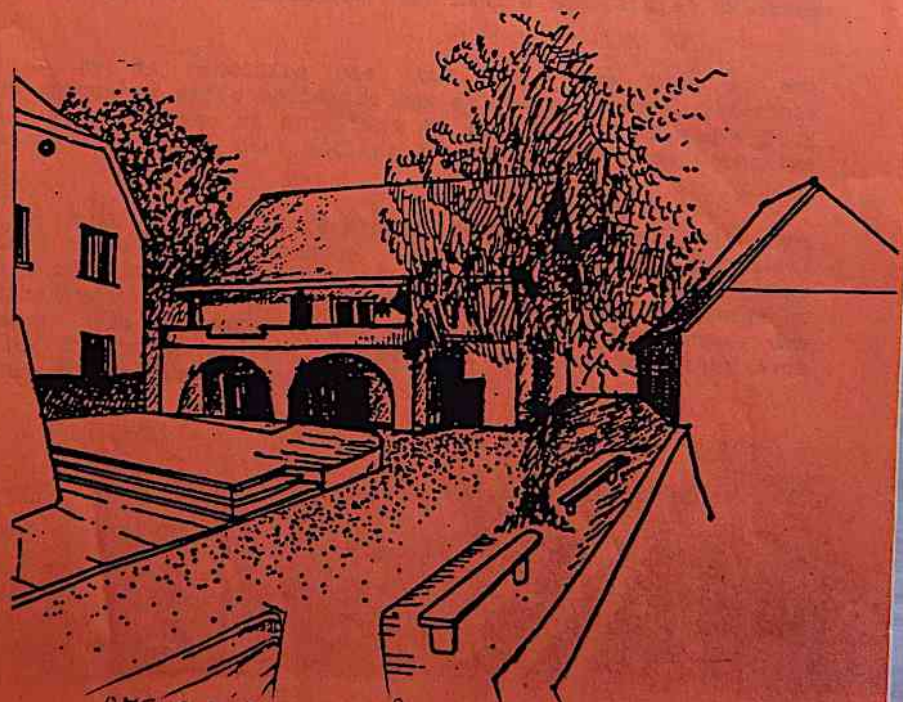
CORNILLON EN TRIEVES

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



JANVIER 1988

BATIMENT ECOLE de VILLARD-JULIEN



AMENAGEMENT de la PLACETTE au GRAND ORIOLE

EDITORIAL

En ce premier Janvier 1988 qu'il me soit permis de présenter mes voeux de bonne et heureuse année pour vous et vos familles.

Bonne année et bonne santé aux nouveaux nés de 1987 et aux enfants de moins de 3 ans, aux cinq élèves de maternelle et huit élèves de l'école primaire.

Bonne année, bonne santé et la réussite dans leurs études aux sept élèves du Collège du Trièves à Mens, mes voeux vont également aux élèves du secondaire et du supérieur.

Les six qui sont à Grenoble ou dans l'Isère et aux trois en faculté ou écoles supérieures.

Bonne année, bonne santé à tous les adultes de la commune, réussite dans vos exploitations et dans vos entreprises que vous soyez résidents permanents ou secondaires.

Du fond du coeur j'adresse mes voeux de bonne année 1988 et de bonne santé à nos anciens, que cette année nouvelle leur apporte beaucoup de joies et de bonheur.

Je souhaite pour cette commune une plus grande unité avec l'habitat dispersé ce n'est pas chose facile. De Villard Julien à la citadelle, de Blanchardeyre à la Grange du Baron, de la Combe d'Andrieux au Petit Oriol, des Richards à Cornillon, des Eaux à Aubepain et au Grand Oriol.

Certe on ne se rencontre pas tous les jours mais il est souhaitable que chacun se sente solidaire des autres habitants, tolérants les uns vis à vis des autres et attentifs au bien commun afin que tous nous nous sentions citoyens à part entière de cette commune de Cornillon en Trièves.

Qu'il me soit permis de remercier ceux qui, avec nous, ont travaillé toute l'année pour la commune : les deux adjoints, le conseil municipal, les différentes commissions et le bureau d'aide social; mais aussi nos collaborateurs, la secrétaire, le Maire, la femme de ménage et l'employé communal. Ces personnes à qui nous demandons d'effectuer des travaux les plus divers et souvent imprévus et qui les exécutent avec beaucoup de bonne volonté et de sérieux.

LE MAIRE

LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune en 1987 :

- Madame ESTORGE et sa famille qui ont acquis à Villard Julien la Maison de Mr BOEKLOT.
- Madame et Monsieur René BAUP et leurs enfants qui résident en permanence à Villard Julien.
- Mademoiselle Annick TERRIER, locataire d'un appartement T2 à l'ancienne école de Villard Julien.
- Monsieur PASCAL Noël, locataire d'un autre T2 à Villard Julien.
- Monsieur MOURIES Mathieu, locataire du 3ème T2 à Villard Julien.
- Mademoiselle PIZZABALLA Isabelle qui avec Dominique PONCET occupe le T3 de l'ancienne école de Villard Julien.
- Madame LUCCHIANO Catherine et sa famille et Mr DELORME Jean qui ont acquis la maison en construction sur le dernier lot du lotissement d'Aubépin.
- Madame DAVERSA Anna et Monsieur Luc PERRIN et leurs enfants qui sont locataires de Monsieur et Madame GAY Gabriel au Grand Oriol.
- Mademoiselle Véronique CHEVILLON qui occupe avec Maurice PALLANCHARD l'appartement N°2 du Grand Oriol.
- Madame CHOVIN BAYLE, épouse de notre premier adjoint qui est venue en 1987 définitivement habiter le petit oriol dans leur nouvelle maison.

Nous adressons aussi nos félicitations aux parents et nos meilleurs voeux aux bébés nés en 1987 :

- à FLORIAN André FROMENT, fils d'Alain et Jacqueline MEDJE
- à PACO, fils de Luc PERRIN et Anna DAVERSA
- à JULIEN ARGOUD, fils de Paul et Agnès PASTORINO

COLIS DE NOEL

Comme les années passées le Conseil Municipal a décidé de donner à l'occasion des fêtes un colis aux 15 personnes âgées de plus de 70 ans de la commune de Cornillon en Trièves.

Une délégation du Conseil Municipal s'est rendue chez chacun d'entre eux pour apporter ce colis. Nous pensons qu'elle a trouvé tout le monde en excellente santé en particulier la doyenne Madame NIER et le doyen Monsieur MARTIN.

Ce geste symbolique du colis de Noël fait par le Conseil Municipal, doit être la preuve de l'intérêt que la commune porte aux anciens et aussi aux plus démunis.

Heureusement dans notre commune nos anciens sont tous entourés par des membres de leur famille à l'occasion des fêtes. Mais cette petite attention du Conseil Municipal est appréciée, nous l'espérons, par ceux qui sont concernés.

Nous tenons aussi à remercier le Conseil Municipal pour le geste qui est fait pour l'opération "survie". En effet, pour la deuxième fois 2.000 Francs de subvention ont été expédiés au Burkina-Faso pour aider à l'aménagement de points d'eau et de puits; ce qui avec l'effort d'autres communes de France aidera ces populations à devenir autonomes.

APPARTEMENTS DANS L'ANCIENNE ECOLE DE VILLARD JULIEN

Comme nous vous l'annoncions l'année dernière, la transformation de l'ancienne école de Villard Julien en quatre appartements est réalisée soit :

- Un appartement T3 comprenant une cuisine, une salle de séjour et deux chambre, WC salle d'eau au 1er étage.
- Trois appartements T2 comprenant une cuisine salle de séjour et une chambre, WC salle d'eau.

Après appel de candidatures, la commission comprenant le Maire, les deux adjoints, l'architecte et le conducteur de travaux se sont réunis le 27 Février pour l'ouverture des plis.

Après discussion de la commission le choix s'est porté sur les artisans présentant le meilleur rapport qualité prix en fonction de ce que nous voulions faire et pouvions payer.

Ont donc été retenus :

- L'entreprise LAGIER de Monestier du Percy pour les démolitions, la maçonnerie et les VRD.
- La charpente a été confiée à Mr Marc CHABUEL, artisan à Mens.
- La plâtrerie et Cloisons sèches furent confiées à FROMENT Claude de Cornillon en Trièves.
- La menuiserie à Daniel BACHETTA de Monestier de Clermont.
- Le carrelage à Daniel BAUP de Lavarès.
- L'électricité et le chauffage à MMrs ARTHAUD Frères de Mens.
- La plomberie et le sanitaire à Mr ANDEYER Gérard de Vif.
- Les peintures et tapisseries à Mr VEDELAGO de Vif.

Le choix a été bon, les entreprises nous ont donné satisfaction et nous avons tenu à les remercier le 20 Novembre dernier lors de la réception des travaux.

Nous tenons aussi à remercier notre employé communal qui est mis à contribution pour les branchements en eau et tous travaux d'aménagements des abords et information des locataires sur le fonctionnement des réseaux.

L'ensemble de ces travaux a coûté 778 362,04 Francs TTC y compris le Maître d'oeuvre et l'assurance maître d'ouvrage, factures que nous sommes en train de solder.

A ce prix il faut ajouter les branchements électriques non encore réglés environ 5 000 Francs.

- Les branchements PTT ?

Ces travaux ont été financés grâce à des prêts :

- du Crédit Foncier de France : 380 000 Francs,
- de la Caisse d'Epargne de La Mure : 120 000 Francs
- de deux subventions soit 72 000 Francs du Conseil Général arrivés début décembre 1987; d'une subvention d'environ 130 000 Francs du Contrat de Pays du Trièves qui arrivera au premier trimestre 1988.

Nous avons pu réaliser ces travaux et payer les entreprises au fur et à mesure grâce à une bonne trésorerie de la commune que nous avons déjà en partie au précédent conseil municipal.

Lorsqu'en fin de 1988 après le vote du compte administratif 1987 nous toucherons la compensation de la TVA nous aurons reconstitué notre avance de trésorerie. Nous pourrions alors réinvestir peut-être sur des réalisations permettant la création d'emplois.

Le Conseil Municipal interrogé n'a pas trouvé de réponse. Peut-être dans la population certaines personnes auraient-elles des projets à nous suggérer créateurs d'emplois que dans la mesure de nos moyens nous pourrions réaliser. Nous attendons vos suggestions ?

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

En Octobre 1986, le Syndicat d'électrification de Lavars dont nous assurons la présidence ouvrait les plis de l'appel d'offre de son programme 1986; les travaux furent confiés à l'entreprise TPM de Montmélian en Savoie pour 360 000 francs.

Pour nous les travaux de renforcement de réseau ont été faits avec beaucoup de retard.

Entre Aubépin et Grand Oriol remplacement des fils nus par des cables et deux poteaux d'arrêt sur la moyenne tension. Au poste des Charruelles des changements de disposition des lignes pour l'alimentation de la Maison Parat et le renforcement du réseau.

A la Combe d'Andrieux les travaux ne sont pas encore faits, la ligne doit se faire en bordure de route et la DDE subdivision de Mens n'avait pas donné son accord sur l'implantation de celle-ci. C'est maintenant chose faite et les travaux seront réalisés incessamment.

Coût total du programme 1986 : 120 000 francs pour la commune.

Le programme 1987 du SIE de Lavars va être lancé pour un total de 480 000 francs, il y aura pour la commune de Cornillon la fin des travaux cités plus haut plus l'installation d'une lampe publique qui éclairera le chemin du Serret et l'entrée des appartements de l'école de Villard Julien.

Nous aurons après ces travaux terminés le renforcement du réseau électrique de la commune

TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DEVANT LA SALLE DES FETES A GRAND ORIOU

(photos de couverture)

Ce travail qui devait être fait l'année dernière ne l'a pas été faute d'avoir obtenu une subvention. Celle ci de 25 500 Francs nous a été accordée en 1987 par le Conseil Général et est perçue.

Dès le printemps nous avons mis en place les plantations d'arbustes dans le talus entre les garages et le parking, ainsi qu'une haie de tuyas sur toute la bordure du parking et de la place.

C'est Monsieur DESCOMBES René, artisan à Clelles, qui nous fait les meilleurs prix pour la maçonnerie et la pose de pavés autobloquants et c'est l'entreprise Guy MARTIN qui a fait le terrassement des jardins derrière la salle des fêtes. Monsieur CESMAT a eu lui la charge de défricher cet ancien terrain vague et a réussi à y faire pousser des légumes !

C'est l'employé communal qui a eu la charge des plantations et de l'entretien tout au long de l'année.

Le goudronnage en bi-couche et un voile de goudron a été effectué par l'Entreprise Chimique de la route.

Nous savons que certains esprits chagrins trouvent cette réalisation inopportune et sans objet. Nous pensons quant à nous qu'il est important devant la salle des fêtes, six logements communaux et plusieurs logements privés, que cette placette bien aménagée avec accès fleuri et parking de cinq places soit agréable à regarder et permette aux habitants de se sentir dans un cadre où il fait bon vivre.

Il reste à mettre en place des bacs à fleurs creusés dans des troncs d'arbre que notre employé communal va réaliser cet hiver.

Il restera à trouver un volontaire pour arroser les fleurs à la belle saison !!

LES SERVICES SUR LA COMMUNE

I. LES EAUX

D'une manière générale nous n'avons pas eu beaucoup de problèmes sur notre réseau d'eau en 1987.

Est-ce parceque les pompes ont donné satisfaction du fait qu'une est neuve et l'autre rénovée ? Il reste quelques problèmes de commande des flotteurs, peut-être devra-t-on passer l'alimentation de 20 volts à 50 volts.

Suite à des analyses défavorables nous avons demandé au service des eaux et à l'employé communal de nettoyer les réservoirs de la station de pompage de la citadelle. Ceux-ci se sont aperçus que les tuyaux de vidange étaient bouchés, il a donc fallu changer toute la canalisation de vidage du réservoir.

Bien que le relevé des compteurs se soit fait un peu plus tôt en saison que l'habitude, nous avons constaté une baisse importante de la consommation d'eau que nous attribuons à une utilisation plus économe du fait de l'augmentation du prix du M3.

C'est pour nous une très bonne chose, puisqu'il s'agit d'eau pompée les coûts de fonctionnement sont moins importants. Continuez à éviter les gaspillages c'est une économie pour tout le monde.

Nous pensons début 1988 continuer les recherches d'eau à la carrière. En creusant plus profondément nous espérons en trouver un peu plus si cela s'avère exact nous ferons un projet de captage pour l'amener au réseau.

II. LES ORDURES MENAGERES

Ce service fonctionne nous l'espérons à la satisfaction de tous. Nous sommes toujours autonome et grâce aux accords passés avec la commune de Mens, nous mettons nos ordures dans la décharge de Foreyre.

Le ramassage se fera en 1988 comme par le passé tous les 15 jours en hiver toutes les semaines en été. Conformez vous aux calendriers de ramassage que nous vous ferons parvenir suite à celui en cours. Mettez vos poubelles au plus tôt la veille au soir du ramassage dans les fûts.

Les chiens devront être attachés de façon à éviter le renversement des fûts et la dispersion des poubelles qu'il faut ensuite ramasser ce qui n'est agréable pour personne.

Le Conseil Municipal a fixé la redevance en fonction du prix de revient, certains font des comparaisons avec d'autres services plus élaborés, nous pouvons simplement leur répondre que pour l'instant nous ne pouvons pas faire mieux.

Nous regrettons que certains résidents secondaires manifestent une certaine mauvaise volonté quant au paiement de la redevance. Nous pouvons leur dire que ce service a été mis en place à leur demande n'ayant pas comme les agriculteurs possibilité de faire disparaître les ordures dans les fumiers.

III. Dans sa réunion du 21 Novembre 1987, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le prix des services eaux et ordures ménagères de 3% pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

TRAVAUX DE VOIRIES SUR LA COMMUNE

La commission des chemins a fait en début d'année une visite de tous les chemins et routes de la commune.

Les travaux suivants furent décidés et exécutés par l'entreprise SONZOGNI Laurent des Adrets à MENS.

Il s'agissait du rechargement, nivellement et cylindrage du :

- Bas du chemin des Sagnes sur 200 mètres environ,
- La fin du chemin du bois sur environ 100 mètres de long,
- De la place située au carrefour du lotissement Aubépin et du CD

34.

L'employé communal a, quant à lui, bouché tous les nids de poules et refait tous les "égairous" sur les principaux chemins ruraux utilisés sur le territoire de la commune.

Coût des travaux sur chemin, environ 40 000 Francs.

TRAVAUX DE GOUDRONNAGE :

Ces travaux effectués dans le cadre du Marché du SIVOM pour lesquels nous touchons une subvention d'entretien différé du département, nous avons fait réaliser par la Société Chimique de la route :

- Un monocouche plus un voile au chemin de la citadelle,
- Un monocouche au chemin du petit oriol,
- Un bicouche plus un voile au parking et à l'accès de la placette du Grand Oriol,
- Un monocouche à la route centrale du lotissement,
- Un monocouche avec voile devant le cimetière,
- Un monocouche sur la partie haute de la route de Villard Julien.

Coût total des travaux : 55 000 Francs environ.

LA COMMISSION DES CHEMINS

LA FORET COMMUNALE DE CORNILLON EN TRIEVES

Avec l'autorisation de l'ONF, nous avons commencé à faire exploiter en 1986 la coupe qui n'avait pas trouver preneurs les deux précédentes années.

L'exploitation s'est poursuivie en 1987 et les produits vendus.

Les sapins à l'entreprise Garnier de Nante en Rattier pour un prix de 30 702 Francs.

Les pins à Monsieur CHIALA de Veynes pour un prix de 28 000 Francs.

Soit 58 000 Francs au total.

Compte tenu des frais d'exploitation, le revenu net à la commune aura été de 22 000 Francs. Ce qui nous semble bon, compte tenu du fait de l'impossibilité de vente les années précédentes.

Comme prévu au plan d'aménagement de la forêt nous avons fait faire du dégagement de semis dans les parcelles 8 et 13. Nous avons eu pour cela une subvention de 875 Francs du département soit 15,3% !

Nous attendons toujours de l'ONF les devis des pistes prévues au plan d'aménagement de la forêt, ceux-ci sont nécessaires pour faire les demandes de subvention, nous espérons pouvoir réaliser ces travaux en 1988.

Des contrats sont pris avec Mademoiselle ZAFFIRO de l'Association des propriétaires forestiers du Trièves pour que certaines de ces pistes puissent desservir en même temps des propriétés privées avec une intervention des propriétaires, ceux-ci seront contactés dans le courant de l'année 1988.

En 1987, 18 lots de coupe affouagère ont été attribués sur la parcelle N° 2 aux Rouses, à des résidents qui selon le règlement : "dont la cheminée fume plus de huit mois consécutifs par an".

Pour 1988 une nouvelle coupe affouagère est marquée par l'ONF. A ce jour nous attendons les dernières inscriptions, pour l'instant nous en sommes à 14 inscrits. Le coût d'inscription est de 100 Francs par lot.

Dans sa réunion du 28 Octobre 1987, le Conseil Municipal a demandé au Maire de prendre un arrêté pour interdire pendant l'été la circulation de motos tous terrain et voitures 4 roues motrices sur toutes les pistes de la forêt communale pour prévenir les risques d'incendie.

BUDGET 1987

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement, le Conseil Municipal doit chaque année fixer les taux d'imposition des quatre taxes.

Conscient des difficultés actuelles des contribuables, le Conseil Municipal a décidé de faire une augmentation plus que modérée des taux.

Le taux du foncier non bâti de notre commune étant le plus élevé du canton, nous avons décidé de ne pas le modifier, il reste donc à 53,70% de la base imposable soit un produit attendu de 69 283 Francs.

Le taux du Foncier bâti est passé de 9,80 à 10,29 % soit un produit attendu de 62 221 Francs.

Le taux de la Taxe d'habitation est passé lui de 8,07 à 8,23 % soit un produit attendu de 34 478 Francs. A ce chiffre il convient de faire les déductions pour charge de famille et les exonérations pour cause d'âge.

Le taux de la taxe professionnelle est passé de 15,01 à 15,32 % soit un produit attendu de 96 552 Francs. Les bases ayant baissées en 1987 nous avons touché 14 855 Francs de moins qu'en 1986.

Sur les 96 552 Francs provenant de la taxe professionnelle environ 70 % sont versés par EDF concernant la partie communale de propriété située en bordure du Barrage de Monteynard.

Le total du produit des quatre taxes nous donne 262 534 Francs auxquels nous devons ajouter les dotations de fonctionnement pour 132 763 Francs et le fonds de compensation d'écrêtement de la taxe professionnelle soit 41 820 Francs.

Ceci pour faire face aux dépenses de fonctionnement de la commune et parmi celles-ci qui sont obligatoires :

Le contingent d'aide sociale 41 000 F pour 1987

Le contingent de défense contre l'incendie 2 500 F

La participation intercommunale SIE, SIVOM etc... 33 600 F

Nous essayerons encore en 1988 de limiter le plus possible l'augmentation des impôts communaux mais nous devons faire face à nos charges, il nous faut adapter les recettes aux dépenses afin de pouvoir amener toujours un meilleur service aux habitants de cette commune.

Nous pensons avoir brossé de façon peut-être un peu synthétique les actions, décisions et événements qui se sont passés dans la commune, espérant que ceci intéressera le plus grand nombre d'entre vous.

Nous remercions spécialement la commission des travaux sur chemins qui nous a fait passer son compte rendu.

Espérant que ce bulletin municipal trouvera tous les habitants de la commune en bonne santé, nous vous prions d'agréer encore nos meilleurs vœux pour cette année 1988.

LE MAIRE
G. MATHELET